



Interpellation

Avenue de la gare 15

Qu'en est-il du bâtiment Avenue de la gare 15. Selon le cadastre, la parcelle appartient encore toujours à la commune alors que la décision du CdV d'échanger ce terrain date du 26 mars 2018. Nous avons vu les esquisses d'un vaste projet (<https://dropoly.ch/>) mais étant donné la pléthore de locaux commerciaux et d'appartements inoccupés à Delémont et dans la couronne, on se demande, à juste titre, si la décision arrachée en deuxième lecture au CdV en 2018 ne doit pas, dans la mesure du possible, être revue (révoquée ?). L'échange de terrain devait permettre au promoteur de « développer » le haut de l'avenue de la gare. Une opération difficile à justifier aujourd'hui tant du point de vue économique que du plan Climat (motion 5.06/23). Rappelons qu'entre-temps le bâtiment Gare 11 a retrouvé une fonction utile au Collège et l'aspect du haut de l'avenue de la gare, relativement bien arborisé, mérite d'être préservé. En l'état, il nous paraît plus attrayant qu'un immeuble sans âme et disproportionné comme celui proposé sur le site de Dropoly. Nous demandons au CC de faire le point, où en est l'avancement de ce contrat, légalement et financièrement, et d'évaluer dans quelle mesure le contrat peut être modifié. Dans le sens indiqué dans cette intervention.

Pour le groupe socialiste

Florian Battilotti